



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**263<sup>e</sup> séance du**  
**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**SAC-211029**

**Le 29 octobre 2021**

**de 8 h 30 à 12 h 55**

**À distance / Microsoft Teams**

**PROCÈS-VERBAL**  
Sénat académique • SAC-211029



**SAC-211029**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

263<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 29 octobre 2021

À distance / Microsoft Teams

**PRÉSENCES**

**MEMBRES**

Hélène Albert, professeure	Moncton	Aminata Ouedraogo, étudiante	Shippagan
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton		
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Dany Benoit, directeur général de la Formation continue	Moncton	Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Lyne Chantal Boudreau, professeure	Moncton	Pascale Rioux, étudiante	Moncton
Yves Bourgeois, doyen	Shippagan	Serge Rousselle, doyen par intérim	Moncton
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Marthe Brideau, bibliothécaire en chef	Moncton	Maxime Roy, étudiant	Edmundston
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Lise Savoie, professeure	Moncton
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Gabriel Cormier, doyen	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Marianne Cormier, doyenne	Moncton		
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	Mona Luiza Ungureanu, professeure	Shippagan
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Sébastien Deschênes, doyen	Moncton		
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Pierrette Fortin, doyenne	Edmundston	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Adrien Habermacher, professeur	Moncton	Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	U de M
Suzanne Harrison, professeure	Moncton	Madeleine Dubé, vice- rectrice	Edmundston
Amel Kaouche, professeure	Edmundston		
Denis Lajoie, professeur	Moncton	Jeanne d'Arc Gaudet, professeure retraitée	Moncton
Michelle Landry, professeure	Moncton	Pascale Paulin, directrice de la Direction des communications	U de M
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton		
Alain Lavoie, étudiant	Moncton	Jean-François Richard, président d'assemblée	U de M
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Monique Levesque, professeure	Moncton	Edgar Robichaud, vice- recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Robert Levesque, professeur	Edmundston	Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Julien Massicotte, professeur	Edmundston	Stéphanie Weaton, registraire	Moncton
Gervais Mbarga, professeur	Moncton		

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

**Personne excusée :** Caroline P. LeBlanc

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE .....	4
2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE.....	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
5. CORRESPONDANCE.....	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-210827 .....	5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-210827 .....	5
8.1. Groupe de travail portant sur la qualité de la langue française .....	5
8.2. Autres .....	6
9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	6
9.1. Abolition du Baccalauréat appliqué en agroforesterie.....	6
9.2. Modifications aux conditions d'admission et aux règlements particuliers – Maîtrise ès sciences (biochimie) et Maîtrise ès sciences (chimie) .....	6
9.3. Modifications au Calendrier universitaire.....	6
9.4. Résolutions transmises pour information.....	7
10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION .....	7
10.1. Évaluation des programmes .....	7
10.1.1. Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (primaire).....	7
10.1.2. Programmes de formation à l'enseignement au secondaire.....	8
11. DATES IMPORTANTES – SESSION D'HIVER 2022.....	13
11.1. Livraison des cours à distance pendant la semaine du 10 au 14 janvier 2022 .....	14
11.2. Report de la date d'abandon de cours sans échec.....	14
12. DESTRUCTION DU FICHIER EXCEL POUR LE VOTE .....	14
13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	14
13.1. COVID-19.....	14
13.2. Autres.....	15
14. RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU 25 SEPTEMBRE 2021 .....	15
15. AFFAIRES NOUVELLES.....	15
15.1. Remerciements .....	15
16. PROCHAINE RÉUNION.....	16
19. CLÔTURE.....	16

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	
ANNEXE 3 : Documents.....	
Document A : Ordre du jour adopté.....	A ( )
Document B : .....	B ( )
Document C : .....	C ( )
Document D : .....	D ( )
Document E : .....	E ( )
Document F : .....	F ( )
Document G : .....	G ( )
Document H : .....	H ( )
Document I : .....	I ( )
Document J : .....	J ( )

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

**1. OUVERTURE (263<sup>e</sup> séance)**

**8 h 30 :** Le recteur et vice-chancelier (recteur) procède à l'ouverture de la réunion Il rappelle que : « *L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Malécites (Wolastoqiyik) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1726. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Malécites (Wolastoqiyik) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

**2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

Le recteur explique que la nomination de la présidence d'assemblée du Sénat académique se fait sur une base annuelle. Jean-François Richard occupe ce poste depuis le 30 octobre 2020. Un sondage a récemment été effectué auprès des membres du Sénat académique afin de connaître leur satisfaction envers M. Richard comme président d'assemblée. La secrétaire générale résume les résultats de ce sondage et indique que, de façon générale, les commentaires sont très positifs.

**R : 01-SAC-211029**

Denis Prud'homme, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

*« Que le Sénat académique nomme **Jean-François Richard** à titre de président d'assemblée pour un deuxième mandat d'un an, soit du 29 octobre 2021 au 3 novembre 2022. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

*N.B. Après le vote, Jean-François Richard se joint à la réunion à titre de président d'assemblée et remercie les membres pour leur appui.*

Les scrutateurs sont Michel Couture et Janice Comeau.

Caroline P. LeBlanc est excusée de la réunion.

**3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

**4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

Tout est en règle quant au droit de présence.

**5. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été reçue.

**6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R : 02-SAC-211029**

Pandurang Ashrit, appuyé par Amel Kaouche, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-210827**

La secrétaire générale signale que lors de la dernière réunion du Bureau de direction du Sénat académique, il a été souligné que l'énoncé au dernier paragraphe du point 12 à la page 15 du procès-verbal pouvait porter à confusion. Il est alors suggéré de remplacer « *Chaque candidature ayant reçu au moins deux tiers des voix a été retenue.* » par « *Chaque candidature étudiée a reçu au moins deux tiers des voix.* ».

Un sénateur suggère que le procès-verbal contienne plus de détails relativement aux débats lorsque les votes sont divisés, tels que celui pour l'abrogation du règlement 6.2.5 portant sur les exigences de français langue maternelle. La secrétaire générale prend note de ce commentaire et profite de l'occasion pour rappeler que l'enregistrement et la transcription de chaque réunion du Sénat académique sont mis à la disposition de la communauté universitaire et du grand public.

Le paragraphe suivant s'ajoute au point **11.2 Abrogation du règlement 6.2.5 portant sur les exigences de français langue maternelle** à la page 14. *Quelques membres du Sénat se disent plutôt en faveur avec le statu quo. Un sénateur indique que les compétences en techniques rédactionnelles vont s'améliorer tout au long du parcours de l'étudiante et de l'étudiant. Il ajoute que ce règlement est trop récent pour mesurer ses effets. Par ailleurs, laisser le choix aux étudiantes et étudiants concernés de suivre le cours FRAN1600 est à préconiser, selon une sénatrice.*

**R : 03-SAC-211029**

Natalie Carrier, appuyée par Étienne Dako, propose :

*« Que le procès-verbal SAC-210827 soit adopté tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-210827**8.1. **Groupe de travail portant sur la qualité de la langue française** (mise à jour)

Le président du Conseil de la langue française, M. Gervais Mbarga, explique que de nombreuses consultations portant sur l'organisation de journées de réflexion sur la qualité de la langue française ont eu lieu depuis la dernière réunion du Sénat académique. Des chercheurs de la Faculté des arts et des sciences sociales et de la Faculté des sciences de l'éducation ainsi que des membres d'associations étudiantes figurent parmi celles et ceux qui ont été consultés.

Les consultations ont abouti, dans un premier temps, à la formation d'un comité pour assister le recteur et le Conseil de la langue française dans l'organisation des journées de réflexion.

Les consultations ont aussi permis l'élaboration de deux scénarios relativement à la programmation des journées de réflexion, dont l'un en présentiel, le plus souhaité, et l'autre à distance. Peu importe le format, le programme comprendra trois composantes : 1) les activités satellites, 2) les activités de la journée comme telle et 3) les discussions subséquentes impliquant les trois campus.

Finalement, M. Mbarga présente divers thèmes qui pourraient être abordés lors des journées de réflexion dont l'insécurité linguistique, les contextes de la langue, etc.

**R : 04-SAC-211029**

Denis Prud'homme, appuyé par Hélène Albert, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la programmation proposée par le Groupe de travail sur la qualité de la langue française relativement à l'organisation de journées de réflexion. »*

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

## 8.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

## 9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

### 9.1. Abolition du Baccalauréat appliqué en agroforesterie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique que l'Université de Moncton a suspendu les admissions du Baccalauréat appliqué en agroforesterie en 2008. C'était un programme offert par le campus d'Edmundston en collaboration avec le CCNB. En raison du faible taux d'inscriptions, le CCNB a procédé à son abolition.

À la question d'une sénatrice quant à la possibilité de suivre des cours dans le domaine de l'agroforesterie, l'on répond qu'il existe encore des cours à option traitant de ce domaine au sein du programme d'aménagement des forêts.

#### **R : 05-SAC-211029**

Gilles Roy, appuyé par Pierrette Fortin, propose :

*« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Baccalauréat appliqué en agroforesterie. »*

Vote sur R05                                  Pour : 34                                  Contre : 1                                  ADOPTÉE

### 9.2. Modifications aux conditions d'admission et aux règlements particuliers – Maîtrise ès sciences (biochimie) et Maîtrise ès sciences (chimie)

Le VRER précise que pour les programmes de maîtrise en biochimie et de maîtrise en chimie, on suggère l'ajout de l'exigence d'une lettre d'appui de la directrice ou du directeur éventuel de thèse comme condition d'admission. Ceci permettra d'intégrer les étudiantes et étudiants dans leur équipe de recherche en tout début de parcours.

Le VRER ajoute qu'on a profité de l'occasion pour éliminer les dédoublements dans les règlements particuliers.

#### **R : 06-SAC-211029**

Gilles Roy, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission et aux règlements particuliers de la Maîtrise ès sciences (biochimie) et de la Maîtrise ès sciences (chimie). »*

Vote sur R06    unanime    ADOPTÉE

### 9.3. Modifications au Calendrier universitaire

Le VRER présente les modifications et ajouts proposés au Calendrier universitaire. Les cérémonies de collation des grades sont reportées d'une semaine en 2024 et en 2025. En plus, les dates de la session d'examens en avril 2025 sont modifiées afin d'assurer qu'il n'y ait pas d'examens pendant la fin de semaine de Pâques. Finalement, l'on ajoute la session de printemps-été 2025 au Calendrier.

#### **R : 07-SAC-211029**

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux sessions Printemps-été 2024 et Hiver 2025 et l'ajout de la session Printemps-été 2025 au Calendrier universitaire. »*

Vote sur R07    unanime    ADOPTÉE



#### 9.4. Résolutions transmises pour information

Le VRER résume les résolutions transmises pour information qui se trouvent à la fin du rapport du CPR.

### 10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

#### 10.1. Évaluation des programmes

D'entrée de jeu, le VRER précise que les deux prochains points englobent l'évaluation de tous les programmes d'études de 1<sup>er</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation. La majorité de ces programmes sont offerts conjointement avec des facultés partenaires telles que la Faculté des sciences, la Faculté des arts et des sciences sociales et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Le VRER ajoute que ces programmes qui forment les futurs enseignantes et enseignants jouent un rôle très important dans les communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick. Ils font ainsi partie des programmes prioritaires pour l'Université de Moncton.

##### 10.1.1. Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (primaire)

L'équipe d'évaluation était composée de la professeure Tara Flanagan de l'Université McGill et du professeur Dominic Voyer de l'Université du Québec à Rimouski.

**R : 08-SAC-211029**

Gilles Roy, appuyé par Alain Lavoie, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :*

*Recommandation 1*

*Que la FSÉ évalue l'ensemble des cours dans une approche-programme afin d'améliorer la cohésion entre lesdits cours, éliminer les redondances et assurer un contenu obligatoire permettant d'atteindre les résultats d'apprentissage ciblés.*

*Recommandation 2*

*Que la FSÉ développe des plans de cours cadres faisant référence aux principes du cadre conceptuel y compris l'acquisition des compétences professionnelles et les approches actualisantes et inclusives afin de mieux partager la vision de la formation.*

*Recommandation 3*

*Que la FSÉ améliore la flexibilité des parcours des étudiantes et étudiants en éliminant les cours de 1 crédit et de 2 crédits, en organisant les cours en blocs de 3 crédits sans dépasser le total de 168 crédits sur cinq ans, et en permettant plus de cours optionnels.*

*Recommandation 4*

*Que la FSÉ et les facultés partenaires révisent l'intégration de la formation pratique au sein du programme B.A.-B.Éd. (primaire) dans le but d'améliorer sa répartition sur la feuille de route.*

*Recommandation 5*

*Que la FSÉ examine le partage des cours entre les campus et examine les possibilités de co-enseigner certains cours avec des membres du corps professoral des facultés partenaires. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE



**10.1.1. Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (primaire) (suite)**

Une discussion suit la présentation des recommandations du Comité conjoint de la planification. D'abord, un sénateur se dit très en faveur avec le décloisonnement des facultés.

En réponse à une sénatrice quant au délai qui s'est écoulé depuis la dernière évaluation, la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation explique que l'on souhaitait attendre que la reconfiguration du programme soit complétée avant de procéder. Elle confirme également que le programme comprend des assises de disciplines fondamentales suivant l'intervention de cette sénatrice.

Une autre sénatrice affirme qu'il y a de grandes améliorations à apporter dans l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire, particulièrement dans le nord de la province.

Finalement, la relation entre la Faculté des sciences de l'éducation et le ministère de l'Éducation et de la Petite enfance est abordée. L'on souhaite que ce soit un esprit de collaboration qui règne entre ces deux instances et non d'imposition.

**10.1.2. Programmes de formation à l'enseignement au secondaire**

Le VRER indique que l'équipe d'évaluation était composée des professeures et professeurs suivants : Johanne Grenier de l'UQAM, Abdelkrim Hasni et Sabrina Moisan de l'Université de Sherbrooke et Valerie Peters de l'Université Laval. Cette équipe multidisciplinaire a examiné les programmes de formation destinés à l'enseignement au secondaire soit : le B.Éd. (2 ans), le B.É.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique), le B.Sc.-B.Éd. (concentration en biologie, en chimie, en mathématiques et en physique), le B.A.-B.Éd. (majeure en anglais, en études familiales, en études françaises, en histoire et en géographie) et le B.Mus.-B.Éd. (majeure en musique). Le VRER rappelle que le B.Éd. (2 ans), le B.A.-B.Éd. (secondaire) et le B.Sc.-B.Éd. font partie des programmes prioritaires de l'Université en raison de leur importance pour la collectivité.

Le VRER donne le contexte de la 4<sup>e</sup> recommandation. Il explique que c'est en 2016 que le principe de connexité a vu le jour. Selon ce principe, la première et la deuxième concentration de l'étudiante ou de l'étudiant doivent correspondre à des disciplines scolaires connexes. Le VRER ajoute que des étudiantes et étudiants, le Bureau de recrutement, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que les districts scolaires demandent que ce principe de connexité soit éliminé. Le système scolaire préconise la multidisciplinarité. Par ailleurs, de nombreuses écoles au Nouveau-Brunswick sont de petite taille et sont souvent à la recherche d'enseignantes et d'enseignants aptes à enseigner diverses disciplines. Il faut aussi mentionner que l'élimination du principe de connexité permettrait aux étudiantes et étudiants plus de flexibilité dans leur choix de parcours.

***P : 09-SAC-211029***

Gilles Roy, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :*

**Recommandation 1**

*Que la FSÉ évalue l'ensemble des cours dans une approche-programme afin d'améliorer la cohésion entre lesdits cours, éliminer les redondances et assurer un contenu obligatoire permettant d'atteindre les résultats d'apprentissage ciblés.*

**Recommandation 2**

*Que la FSÉ développe des plans de cours cadres faisant référence aux principes du cadre conceptuel y compris l'acquisition des compétences professionnelles et les approches actualisantes et inclusives afin de mieux partager la vision de la formation.*

10.1.2. Programmes de formation à l'enseignement au secondaire (suite)Recommandation 3

*Que la FSÉ améliore la flexibilité des parcours des étudiantes et étudiants en éliminant les cours de 1 crédit et de 2 crédits, en organisant les cours en blocs de 3 crédits sans dépasser le total de 168 crédits sur cinq ans, et en permettant plus de cours optionnels.*

Recommandation 4

*Que l'exigence de la connexité soit éliminée afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et de permettre plus de flexibilité dans les choix des majeures et des mineures.*

Recommandation 5

*Que la FSÉ mette en place un comité de formation à l'enseignement au niveau secondaire rassemblant tous les partenaires impliqués (décanats, directions des unités académiques, responsables des programmes, professeures et professeurs, représentation de l'association des étudiantes et étudiants) afin d'assurer la qualité de la formation.*

Recommandation 6

*Que la FSÉ mette en œuvre des stratégies pour renforcer les liens entre les assises théoriques et la pratique.*

Recommandation 7

*Que la FSÉ mette en œuvre des stratégies pour accroître la visibilité de la recherche menée à la FSÉ et le réinvestissement de ses résultats dans les pratiques de formation.*

Recommandation 8

*Que la FSÉ fasse l'exercice de réduire la durée du baccalauréat en éducation à 12 mois afin d'être plus compétitive.*

Recommandation 9

*Que la FSÉ révise la structure du programme combiné en éducation secondaire afin d'offrir la possibilité aux étudiantes et étudiants une formation composée de trois disciplines enseignables, discipline comptant chacune 24 crédits.*

Suivant la présentation des recommandations du CCJ, la question de la connexité comprise dans la 4<sup>e</sup> recommandation suscite un long débat. Voici ci-dessous les arguments pour et contre le maintien du principe de connexité.

En faveur du **maintien** du principe de connexité

- ✓ Il est important de se pencher sur les enjeux et l'impact de l'élimination de l'exigence de la connexité sur la qualité de la formation avant de procéder. Il ne faut pas précipiter les choses.
- ✓ L'exigence de la connexité est très importante à la Faculté des sciences. L'on se doit de cultiver la culture scientifique en Acadie et l'on a besoin d'enseignantes et d'enseignants bien formés pour enseigner les sciences dans toutes les écoles francophones de la province.
- ✓ Le B.Sc.-B.Éd. offre un minimum de crédits en sciences qui pourrait être compromis sans l'exigence de la connexité.
- ✓ Le B.Sc.-B.Éd. assure que l'étudiante ou l'étudiant suive des cours dans chacune des disciplines scientifiques.
- ✓ L'élimination de l'exigence de la connexité ne résout pas les défis de recrutement rencontrés par de petites écoles.

10.1.2. Programmes de formation à l'enseignement au secondaire (suite)

- ✓ Sans le principe de connexité, une enseignante ou un enseignant pourrait être appelé à enseigner certaines matières dans le domaine des sciences sans les avoir suivies au préalable au secondaire ou à l'université. Présentement, pour être admis au B. Sc.-B. Éd. les étudiantes et les étudiants doivent avoir suivi, au secondaire, au moins deux cours de sciences ainsi que des mathématiques avancées.

En faveur de l'abolition du l'exigence de la connexité

- ✓ Après un survol de plusieurs facultés d'éducation à travers le Canada, la Faculté des sciences de l'éducation a constaté qu'aucune autre université n'exigeait la connexité.
- ✓ L'Université reçoit des plaintes de la part d'étudiantes et d'étudiants relativement à ce principe de connexité. Celui-ci les prive d'une certaine flexibilité dans leur choix de concentration.
- ✓ Le choix des concentrations des étudiantes et des étudiants ne devrait pas être imposé, mais être basé sur leur passion, leurs intérêts.
- ✓ Des étudiantes et étudiants choisissent de poursuivre leur formation dans d'autres universités afin de ne pas avoir à se soumettre au principe de connexité.
- ✓ Si l'exigence de la connexité n'est pas abolie, il y a un risque que certaines étudiantes et certains étudiants suivent leur formation dans une université anglophone pour, par la suite, enseigner dans le système scolaire francophone.
- ✓ De façon naturelle, environ 80 % des étudiantes et étudiants vont continuer de choisir des concentrations dans des disciplines connexes.
- ✓ L'offre d'un baccalauréat en STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) qui toucherait l'ensemble des sciences pourrait être une alternative intéressante pour assurer une formation optimale aux futurs enseignantes et enseignants de matières scientifiques.
- ✓ Les postes d'entrée dans les écoles exigent souvent l'enseignement de diverses matières (ex. français, anglais et sciences 9<sup>e</sup> année).
- ✓ L'abolition du principe de la connexité n'entraîne pas l'abolition du B. Sc.-B. Éd.

Amendement (retrait de la Recommandation 4)**P : 10-SAC-211029**

Céline Surette, appuyée par Pandurang Ashrit, propose :

« *Que la Recommandation 4 soit retirée de l'ensemble des recommandations.* »

Vote sur P10

Pour : 13

Contre : 24

REJETÉE

Autres commentaires

- ✓ On devrait être plus flexible au niveau de la liste des matières enseignables afin d'éviter que des étudiantes et des étudiants se tournent vers d'autres universités pour obtenir le B. Éd.
- ✓ Le partage de cours entre les campus devrait faire partie des recommandations.
- ✓ Selon les campus d'Edmundston et de Shippagan, le Baccalauréat en éducation devrait être plus accessible dans les régions. L'on indique que c'est aussi une volonté du Ministère.

10.1.2. Programmes de formation à l'enseignement au secondaire (suite)

Amendement à la Recommandation 8

**R : 11-SAC-211029**

Pierrette Fortin, appuyée par Amel Kaouche, propose que la recommandation 8 soit modifiée de la façon suivante :

*« Que la FSÉ fasse l'exercice de réduire la durée du Baccalauréat en éducation à 12 mois et de l'offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et compétitif. »*

La secrétaire générale rappelle que la *Loi sur l'Université de Moncton* prévoit qu'un programme de baccalauréat, dans son ensemble, soit enseigné au campus de Moncton.

La pénurie en enseignement est alors soulignée, d'où l'importance de l'accessibilité. La question des coûts et de l'opérationnalisation de l'offre du programme dans les trois campus est aussi abordée.

À l'amiable, l'on convient de modifier quelque peu le libellé de la Recommandation 8 amendée :

*« Que la FSÉ fasse l'exercice de réduire la durée du Baccalauréat en éducation à 12 mois et de **considérer** l'offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et compétitif. »*

Vote sur R11                      Pour : 34                      Contre : 4                      ADOPTÉE

L'on revient sur la question de l'exigence de la connexité. En réponse à l'importance de trouver des solutions au niveau des unités académiques pour assurer la qualité de la formation s'il y a élimination de cette exigence, il est proposé de voter sur la Recommandation 4 séparément.

**R : 12-SAC-211029**

Olivier Clarisse, appuyé par Pandurang Ashrit, propose

*« Que les recommandations 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 soient votées en bloc et que la recommandation 4 fasse l'objet d'un vote en soi. »*

Vote sur R12                      Pour : 25                      Contre : 9                      ADOPTÉE

Retour sur les recommandations sans la Recommandation 4 :

**R : 13-SAC-211029**

Gilles Roy, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :*

Recommandation 1

*Que la FSÉ évalue l'ensemble des cours dans une approche-programme afin d'améliorer la cohésion entre lesdits cours, éliminer les redondances et assurer un contenu obligatoire permettant d'atteindre les résultats d'apprentissage ciblés.*

Recommandation 2

*Que la FSÉ développe des plans de cours cadres faisant référence aux principes du cadre conceptuel y compris l'acquisition des compétences professionnelles et les approches actualisantes et inclusives afin de mieux partager la vision de la formation.*

**10.1.2. Programmes de formation à l'enseignement au secondaire (suite)**Recommandation 3

*Que la FSÉ améliore la flexibilité des parcours des étudiantes et étudiants en éliminant les cours de 1 crédit et de 2 crédits, en organisant les cours en blocs de 3 crédits sans dépasser le total de 168 crédits sur cinq ans, et en permettant plus de cours optionnels.*

Recommandation 5

*Que la FSÉ mette en place un comité de formation à l'enseignement au niveau secondaire rassemblant tous les partenaires impliqués (décanats, directions des unités académiques, responsables des programmes, professeures et professeurs, représentation de l'association des étudiantes et étudiants) afin d'assurer la qualité de la formation.*

Recommandation 6

*Que la FSÉ mette en œuvre des stratégies pour renforcer les liens entre les assises théoriques et la pratique.*

Recommandation 7

*Que la FSÉ mette en œuvre des stratégies pour accroître la visibilité de la recherche menée à la FSÉ et le réinvestissement de ses résultats dans les pratiques de formation.*

Recommandation 8

*« Que la FSÉ fasse l'exercice de réduire la durée du Baccalauréat en éducation à 12 mois et de considérer l'offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et compétitif. »*

Recommandation 9

*Que la FSÉ révise la structure du programme combiné en éducation secondaire afin d'offrir la possibilité aux étudiantes et étudiants une formation composée de trois disciplines enseignables, discipline comptant chacune 24 crédits.*

Vote sur R13

Pour : 35

Contre : 1

ADOPTÉE

Amendement (modification à la 4<sup>e</sup> recommandation)**R : 14-SAC-211029**

Olivier Clarisse, appuyé par Pandurang Ashrit, propose de modifier la recommandation 4 de la façon suivante :

Recommandation 4

*Que l'exigence de la connexité soit éliminée afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et de permettre plus de flexibilité dans les choix des majeures et des mineures **et que des solutions soient identifiées par les unités concernées pour assurer la qualité de la formation.** »*

Vote sur R14

Pour : 35

Contre : 3

ADOPTÉE

En guise de conclusion, les propositions adoptées se lisent comme suit :

Recommandation 1

*Que la FSÉ évalue l'ensemble des cours dans une approche-programme afin d'améliorer la cohésion entre lesdits cours, éliminer les redondances et assurer un contenu obligatoire permettant d'atteindre les résultats d'apprentissage ciblés.*

**10.1.2. Programmes de formation à l'enseignement au secondaire** (suite)Recommandation 2

*Que la FSÉ développe des plans de cours cadres faisant référence aux principes du cadre conceptuel y compris l'acquisition des compétences professionnelles et les approches actualisantes et inclusives afin de mieux partager la vision de la formation.*

Recommandation 3

*Que la FSÉ améliore la flexibilité des parcours des étudiantes et étudiants en éliminant les cours de 1 crédit et de 2 crédits, en organisant les cours en blocs de 3 crédits sans dépasser le total de 168 crédits sur cinq ans, et en permettant plus de cours optionnels.*

Recommandation 4

*Que l'exigence de la connexité soit éliminée afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et de permettre plus de flexibilité dans les choix des majeures et des mineures et que des solutions soient identifiées par les unités concernées pour assurer la qualité de la formation. »*

Recommandation 5

*Que la FSÉ mette en place un comité de formation à l'enseignement au niveau secondaire rassemblant tous les partenaires impliqués (décanats, directions des unités académiques, responsables des programmes, professeures et professeurs, représentation de l'association des étudiantes et étudiants) afin d'assurer la qualité de la formation.*

Recommandation 6

*Que la FSÉ mette en œuvre des stratégies pour renforcer les liens entre les assises théoriques et la pratique.*

Recommandation 7

*Que la FSÉ mette en œuvre des stratégies pour accroître la visibilité de la recherche menée à la FSÉ et le réinvestissement de ses résultats dans les pratiques de formation.*

Recommandation 8

*« Que la FSÉ fasse l'exercice de réduire la durée du Baccalauréat en éducation à 12 mois et de considérer l'offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et compétitif. »*

Recommandation 9

*Que la FSÉ révise la structure du programme combiné en éducation secondaire afin d'offrir la possibilité aux étudiantes et étudiants une formation composée de trois disciplines enseignables, discipline comptant chacune 24 crédits.*

**11. DATES IMPORTANTES – SESSION D'HIVER 2022**

Le VRER précise que les modifications proposées au Calendrier universitaire ont déjà été approuvées par l'Équipe décisionnelle.



**11.1. Livraison des cours à distance pendant la semaine du 10 au 14 janvier 2022****R : 15-SAC-211029**

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Que le Sénat académique accepte que tous les cours soient exceptionnellement livrés à distance pendant la semaine du 10 au 14 janvier 2022 afin de permettre aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux membres du personnel enseignant qui devront s'auto-isoler pendant 14 jours d'amorcer leur auto-isolement après le jour de l'An. »*

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

Il faut noter que cette modification ne s'applique pas au programme de science infirmière.

Un sénateur rappelle l'importance d'équiper les salles de classe pour qu'elles puissent accommoder un format d'enseignement hybride.

**11.2. Report de la date d'abandon de cours sans échec****R : 16-SAC-211029**

Gilles Roy, appuyé par Alain Lavoie, propose :

*« Que le Sénat académique accepte, de façon exceptionnelle, que la date limite d'abandon de cours sans échec soit reportée au vendredi 25 mars 2022 à 16 h 30, ou dans le cas de cours intensifs, au dernier jour de cours, et ce, sans remboursement. »*

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

**12. DESTRUCTION DU FICHER EXCEL POUR LE VOTE****R : 17-SAC-211029**

Olivier Clarisse, appuyé par Suzanne Harisson, propose :

*« Que le fichier Excel comprenant les détails des votes Forms qui se sont tenus lors de la réunion soit supprimé. »*

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

**13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

Le recteur et vice-chancelier invite, dans un premier temps, Mme Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, à faire une mise à jour sur le volet étudiant en lien avec la COVID-19.

Le vice-recteur à l'administration et ressources humaines (VRARH), M. Robichaud, donnera ensuite un aperçu de la situation au niveau du personnel de l'Université.

**13.1. COVID-19****Étudiantes et étudiants**

Mme Dawes rappelle que, durant la session, nous avons imposé la vaccination obligatoire dans certaines installations de l'Université ou à certaines activités (ex. bibliothèques, CEPS, Musée Acadien, galerie d'art, concerts, performances, compétitions, etc.). Cette nouvelle exigence peut avoir des conséquences sur la participation d'étudiantes et d'étudiants à certaines activités pédagogiques.



**13.1. COVID-19 (suite)**

L'exigence de la vaccination obligatoire dans certains milieux de travail a aussi un impact sur l'accès à certains stages ou à des activités de recherche.

Au niveau des taux de vaccination pour les étudiantes et les étudiants qui fréquentent les campus, l'on constate qu'il est de 90 % à l'UMCM, de 94 % à l'UMCS et de 96 % à l'UMCE, et ce, en date du 29 octobre.

Pour conclure, Mme Dawes indique que les universités devront se pencher sur la question de la vaccination obligatoire. D'un point de vue académique, les institutions d'enseignement ne sont pas indépendantes de leur entourage.

**Personnel**

Le VRARH remercie d'abord toutes les équipes qui sont impliquées dans la gestion du dossier de la COVID-19 qui engendre de nombreux défis. Il ajoute que le taux de vaccination des 1 300 employées et employés de l'Université de Moncton se situe entre 96 % et 97 %. Les non-vaccinés doivent se soumettre à l'exigence des tests rapides. Le VRARH ajoute que la vaccination obligatoire est maintenant une exigence pour toute nouvelle embauche.

**13.2. Autres**

Aucun nouveau point n'est souligné.

**14. RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU 25 SEPTEMBRE 2021**

Une sénatrice fait remarquer qu'il n'y a pas eu de reconnaissance du territoire autochtone selon le procès-verbal de cette réunion. Le Secrétariat général précise que le 25 septembre avaient lieu la réunion annuelle ainsi que la réunion régulière et que la reconnaissance du territoire avait été faite dans le cadre la réunion annuelle qui s'est tenue en début de journée.

**15. AFFAIRES NOUVELLES****15.1. Remerciements**

Le recteur et vice-chancelier souligne que M. Edgar Robichaud en est à sa dernière réunion du Sénat académique étant donné qu'il va prendre sa retraite à la fin décembre. Il le remercie chaleureusement pour sa contribution exceptionnelle au Sénat académique, contribution échelonnée sur une période de 28 ans. M. Robichaud a également été très actif au sein des divers comités du Sénat académique dont celui du Comité conjoint de la planification pour 19 ans et du Comité des programmes pour 17 ans. À titre de professeur, doyen des Études, vice-recteur adjoint à l'enseignement et vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, l'engagement et la loyauté de M. Robichaud méritent toute notre reconnaissance. Nous lui souhaitons une excellente retraite.

Le départ de Mme Madeleine Dubé à titre de vice-rectrice du campus d'Edmundston est également souligné par le recteur. Mme Dubé qui s'est jointe à l'Université de Moncton le 1<sup>er</sup> juillet 2018 prendra également sa retraite prochainement. Il reconnaît qu'elle a toujours eu à cœur l'Université de Moncton dans son ensemble, mais particulièrement le campus d'Edmundston. Bonne retraite « Mado »!

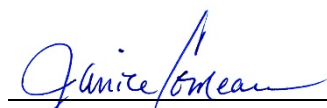
APPLAUDISSEMENTS!

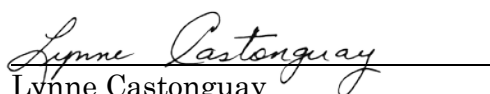
**16. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 11 mars à 8 h 30.

**19. CLÔTURE**

La réunion se termine à 12 h 55.

  
\_\_\_\_\_  
Janice Comeau  
Secrétaire d'assemblée

  
\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay  
Secrétaire générale

**SAC-211029**

**ANNEXE 1**

**Transcription de la 262<sup>e</sup> séance**

**du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 27 août 2021**

**Disponible sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

**Transcription préparée par**

**Suzanne Beaulieu  
PRO DOCUMENTS  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



**SAC-211029**

**ANNEXE 2**

**Enregistrement de la 262<sup>e</sup> séance**

**du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 27 août 2021**

**Enregistrement déposé aux  
Services des archives de l'Université de Moncton**



**SAC-211029**

**ANNEXE 3**

**Documents de la 262<sup>e</sup> séance**

**du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 27 août 2021**

**Documents déposés sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

